



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2023 – 044

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 22 juin, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de juin.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Claudine CAGNON

Présents : 16 Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, , Damien SCHELL, Christine TREDANT

Absents : 2 Christine ARNOUX, Michaël NICOD

Procurations : 1 Christine ARNOUX donne procuration à Martial CORDIER

Délibération n°2023 – 044 :

Objet : choix de l'entreprise pour le marché relatif aux travaux de viabilisation du lotissement communal « les Horlogers » à Damprichard

Le Maire présente en détail au Conseil Municipal le rapport de la Commission MAPA du 27 juin 2023 ci-annexé. Il précise notamment que 10 entreprises ont retiré un dossier sur la plateforme dématérialisée. 7 offres ont été déposées dans les délais fixés.

Selon les conclusions du rapport d'analyse de la Commission MAPA du 27 juin 2023, les offres retenues sont les suivantes :

Entreprise	Lieu	Montant HT	Montant TTC
SARL DROMARD	NOEL CERNEUX	177 495.64 €	212 994.77 €
CHOPARD LALLIER TP	FOURNET LUISANS	184 390.00 €	221 268.00 €
ROGER MARTIN	ANDELNANS	excusé	
SARL SAULNIER	VALDAHON	187 522.56 €	225 027.07 €
VERMOT TP	GILLEY	175 353.00 €	210 423.60 €
LACOSTE	MAICHE	184 611.35 €	221 533.62 €
SAS PELLEGRINI	PIERREFONTAINE LES VARANS	211 974.00 €	254 368.80 €

La commission propose de retenir l'offre de l'entreprise VERMOT TP, de Gilley, pour un montant total de 175 353.00 € HT, soit 210 423.60 € TTC pour les travaux relatifs à la Viabilisation du lotissement communal de 5 parcelles « Les Horlogers ».

L'exposé du Maire étant entendu, le conseil municipal valide le rapport de la Commission MAPA du 27 juin 2023 en décidant de retenir l'offre de l'entreprise VERMOT TP de Gilley proposée par la Commission.

Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 025-212501936-20230629-2023_044-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :